DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00 , le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s: M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration: M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele

Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes:

Mme Sophie Caron Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés

Mme Anna Di Penta M. Jacques Parent

Secrétaire de séance

Monsieur Bernard Didelot

Finances: Budget du Port: affectation de résultat 2018 sur 2019

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu le Compte administratif 2018, présenté et voté ce jour, Considérant que ce document budgétaire présente :

Pour la section d'investissement :

Un déficit de clôture 2018 de 135 166.61 €.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté : 135 166.61 €

Pour la section de fonctionnement :

Un déficit de clôture 2018 de 4 954.85 €

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

• Article 002 : Déficit de fonctionnement reporté : 4 954.85 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le



ID: 059-245900758-20190328-2019_03_28_29-DE

Pour information, le montant des restes à réaliser 2018 qui seront repris au BP 2019 s'élèvent à:

- - en dépenses:

au chapitre 21 : 15 000 €

au chapitre 23: 45 000 €

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de se prononcer sur la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition cidessus

Pour extrait conforme au registre, Fait à la CCFL,

